

qués à noz Sauvages, ils ont encore aujourd'hui cela de commun avec les natiōs de deçà de pleurer les morts & en garder les corps après le décès, ainsi qu'on faisoit au temps des saincts Patriarches Abraham, Isaac, Jacob, & depuis. Mais ilz font des clameurs estranges par plusieurs jours, ainsi que nous vîmes au Port Royal, quelques mois après nôtre arrivée en ce païs là (sçavoir en Novembre) là où ilz firent les actes funebres d'un des leurs nommé *Panoniac*, lequel avoit pris quelques marchandises du magasin du Sieur de Monts, & estoit allé vers les Armouchiquois pour troquer. Ce *Panoniac* fut tué, & le corps rapporté es cabannes de la riviere sainte Croix, là où les Sauvages le pleurerent & embaumerent. De quelle espeece est ce baume ie ne l'ay peu sçavoir ne m'en estant pas enquis sur les lieux. Je croy qu'ilz detaillent les corps morts, & les font secher. Bien est certain qu'ilz les conservent contre la pourriture : ce qu'ilz font préque par toutes ces Indes. Celui qui a écrit l'histoire de la Virginie dit qu'ilz tirent les entrailles du corps, écorchent le mort, ôtent la peau, coupent toute la chair arriere des os, la font secher au soleil, puis la mettent (enclose en des nattes) aux piez du mort. Cela fait ilz lui rendent sa propre peau, & en couvrent les os liés ensemble avec du cuir, le faconnans tout ainsi que si la chair y estoit demeurée.

C'est chose toute notoire que les anciens